



BAREME 2019 TARIFS APPLICABLES au 08/01/2019 - ACTEA IMMOBILIER

Transaction – Honoraires Partagés TTC en Pourcentage du Prix de Vente / Tva 20%

Prix de vente	Charge VENDEUR	Charge ACQUEREUR	Honoraires Minimum Totaux
au-delà de 500 000 €	2.25%	2.25%	22 500 €
de 300 000 € à 500 000 €	2.50%	2.50%	15 000 €
de 220 000 € à 300 000 €	2.75%	2.75%	12 100 €
de 180 000 € à 220 000 €	3.00%	3.00%	10 800 €
de 150 000 € à 180 000 €	3.25%	3.25%	9 750 €
de 120 000 € à 150 000 €	3.50%	3.50%	8 400 €
de 90 000 € à 120 000 €	4.00%	4.00%	7 200 €
de 50 000 € à 90 000 €	4.75%	4.75%	4 750 €
de 10 000 € à 50 000 €	5.00%	5.00%	
Inférieur à 10 000 € - Forfait	500 €	500 €	

Dans le cadre d'une vente avec un de nos confrères partenaires, les honoraires pratiqués sont ceux précisés sur le mandat de vente de l'agence titulaire dudit mandat.

Location – Tarifs applicable dans la limite des plafonds ALUR* :

Prestations	Montant TTC à charge du locataire	Montant TTC à la charge bailleur
Organisation des visites	3% du Loyer Annuel Hors Charges	3% du Loyer Annuel Hors Charges
constitution du dossier et rédaction du bail	4% du Loyer Annuel Hors Charges	4% du Loyer Annuel Hors Charges
réalisation de l'état des lieux	55 € TTC	55 € TTC
Prestations de mise en location, entremise et négociation	(sans objet)	OFFERT

**Plafonds ALUR : Honoraires à la charge du nouveau locataire : visite du candidat, constitution de son dossier, rédaction du bail et établissement de l'état des lieux. Ces honoraires sont partagés entre le bailleur et le locataire, sans que la part imputable à ce dernier ne puisse excéder 50% du montant total de ces honoraires, et sans que cette part ne puisse également dépasser le seuil fixé par décret :*

Montant maximal des honoraires de visite du bien, de constitution de dossier et de rédaction d'acte à la charge du locataire suivant la localisation du bien, montant TTC par m² de surface habitable (décret du 1er août 2014) :

Zone très tendue : 12€

Zone tendue : 10€

Autre zone : 8€

Montant maximal des honoraires d'établissement de l'état des lieux d'entrée à la charge du locataire, montant TTC par m² de surface habitable (décret du 1er août 2014) : 3€

Gestion Locative – Administration de bien

Tarif gestion : **7% HT des sommes encaissées, soit 8,4 % TTC.**

Ce tarif unique inclut l'ensemble des tâches courantes nécessaires à l'administration générale du bien, pour le suivi technique, administratif ou contentieux. Aucune prestation n'est facturée en supplément, notamment : pas de frais d'envoi AR, de constat d'huissier, de recherche d'expert, de frais de résiliation, de frais de quittancement mensuel, etc. Assurance GLI DI – Garantie des Loyers Impayés et Déterioration Immobilière : 2.5 % GLI et 0.2 % DI

Evaluation Immobilière

Evaluation gratuite pour tout bien indépendant libre ou loué, dans le secteur du CP 31500. Evaluation par comparaison et méthode hédoniste, délivrée sous format simple électronique. Pour toute évaluation en dehors du secteur 31500, honoraires de 250 € TTC.

Cadre particulier pour :

Immeuble hors copropriété :

- Moins de 11 lots : **450 € TTC** - Double évaluation : Globale et en dissociation. Délivrée sous 48 h
- Plus de 11 lots : **700 € TTC** - Double évaluation : Globale et "à la découpe". Nécessite RDV indépendant avec chaque locataire, et l'ensemble des pièces relatives à la propriété, situation locative...

Terrain/Terrain simple/nu dans le cadre d'une construction individuelle : 150 € TTC. Délivrée sous 48h

Terrain dans le cadre d'une cession à promoteur : 400 € TTC. Nécessite l'étude conjointe par un développeur foncier. Délivrance sous 1 semaine.

Mediateur de la consommation : Service de Médiation de la consommation : MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE - www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr - mediation@vivons-mieux-ensemble.fr Adresse : 465 avenue de la Libération 54 000 NANCY

